

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 28 avril 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : **9**
- En exercice : **9**
- Présents à la séance : **5**
- Qui ont pris part à la délibération : **5**
 - POUR : **5**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Date de la convocation : 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 du mois d'avril, à **15 : 30 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint : 5** conseillers présents : Louis POZZO di BORGO, Paul TIERI, Marie-Hélène PADOVANI, Philippe CIMINO, et 4 conseillers absents : Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre ORSINI, Jean-Martin MONDOLONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Marie-Hélène PADOVANI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°307 du-28 04 2026

Domaine : Budget primitif 2026 – Budget principal

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération datée du 12 mars 2026 relative au débat d'orientation budgétaire ;
Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire dont il a été pris acte le 12 mars 2026 ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20260429-2026-309-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 28 avril 2026

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

Délibération n°307 du-28 04 2026

Domaine : Budget Primitif 2026- Budget principal

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'adopter le budget primitif principal 2026 de la régie, en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit et joint en annexe à la présente délibération :

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses totales	Recettes totales
Section Fonctionnement	4 731 822,36	4 731 822,36
Section investissement	225 230,04	225 230,04
TOTAL	4 957 052,40	4 957 052,40

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20260429-2026-309-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026 Page 2 sur 2
